



Solidaires Finances Signera le projet d'accord Protection Sociale Complémentaire (PSC) !

Les négociations ministérielles sur la protection sociale complémentaire santé et prévoyance ont pris fin en mai et le projet d'accord qui en est issu a été communiqué aux fédérations syndicales représentatives qui ont un mois pour se prononcer.

En signant le premier l'accord le ministre s'engage à mettre en œuvre les avancées que nous avons obtenues à la condition, qu'une majorité syndicale le contre-signé.

Solidaires Finances signera le projet d'accord PSC Santé et prévoyance car :



Le nouveau dispositif, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, **améliore le niveau des remboursements des soins courants** pour lesquels les restes à charge sont aujourd'hui les plus élevés, notamment **l'optique et le dentaire**.



Il rétablit un haut niveau de solidarité avec les familles en permettant **l'adhésion des enfants à prix réduit**.



Nous avons obtenu le couplage obligatoire santé et prévoyance permettant de couvrir les agentes et les agents contre les risques les plus lourds, en assurant notamment **le complément de la perte de rémunération résultant d'un congé maladie**. Le ministère des finances est la seule administration d'Etat à avoir instauré une telle garantie pour toutes et tous.



La perte de rémunération en cas de congés maladie ordinaire au-delà de 90 jours sera compensée, de manière optionnelle, à hauteur de 100 % du traitement indiciaire brut et à 50 ou 70% des primes en fonction de l'option choisie.

D'autres progrès restent à accomplir, notamment en renforçant la solidarité à l'égard des retraités les plus modestes. Tel est l'objectif que poursuivra la délégation **Solidaires Finances** au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi tout au long des six années du contrat.

Solidaires finances est et sera toujours présent pour défendre les intérêts de l'ensemble des agentes et des agents du ministère.